

n'oubliera pas non plus les différentes questions et les différentes régions comme le M. le Député Cardinaux l'avait souligné tout à l'heure. Avec ces quelques remarques, je vous prie d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 51 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2077.10 Eric Menoud/Jean-Louis Romanens

(étude et propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton)¹

Prise en considération

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat de prendre en considération ce postulat que nous avons déposé avec M. Jean-Louis Romanens, dont l'objectif est orienté sur l'organisation et l'avenir des transports dans le sud fribourgeois. Aujourd'hui, il existe comme vous le savez, une très forte volonté de développer les transports publics. Cette réponse est de bon augure et permettra aux TPF d'agir sur le long terme. La mise en place du RER va guider la marche à suivre du développement des transports fribourgeois ces prochaines années, voire ces

prochaines décennies. Comment concilier le réseau de bus avec le système ferroviaire? Dans le contexte actuel, il me paraît indispensable d'intégrer la desserte des régions décentrées dans les réalisations visant à relier rapidement les grands centres, pour des raisons économiques d'abord, mais aussi pour renforcer la cohésion et l'attractivité de toutes les régions de notre canton. Le nouveau directeur des TPF partage également ce point de vue dans un entretien accordé au journal La Gruyère. Au profit d'une meilleure liaison entre les grands centres, il ne faut surtout pas affaiblir l'offre ferroviaire régionale. N'oublions pas que le chemin de fer utilise une énergie que nous maîtrisons et qu'il assure une desserte de base fiable des villages desservis. N'oublions pas également que les crises pétrolières qui viennent de temps à autre nous rappellent la fragilité et la dépendance de notre approvisionnement. A cet égard, il me paraît indispensable de maintenir toutes les régions entre Bulle et Romont, et éventuellement aussi également les régions décentralisées. Pourquoi ne pas aller plus loin? Nos ancêtres, au 20^e siècle, ont osé prendre le risque d'investir des montants considérables pour l'époque dans les infrastructures ferroviaires. Qu'avons-nous fait depuis si ce n'est d'entretenir les réseaux? Nous avons même réussi à en supprimer certains. Pourquoi ne pas avoir l'audace et préparer l'avenir, pourquoi pas une double voie par exemple sur l'axe Bulle-Romont? Cette question mérite d'être posée et surtout analysée.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien soutient la prise en considération du postulat de nos collègues Menoud et Romanens avec les remarques suivantes. La mobilité constitue effectivement une des bases essentielles au développement de notre canton sur tous les plans et mérite dès lors une telle étude. Nous demandons également, comme l'a dit tout à l'heure M. le Commissaire, qu'une étude globale sur les transports soit effectuée sur l'ensemble du canton. Par contre que celle-ci n'émane pas seulement d'une Direction mais qu'elle tienne compte des différents modes de transport qui doivent être complémentaires et non en opposition. Pas plus la route contre le rail que la voie étroite contre la voie normale. De même, il s'agit de viser une répartition modale qui tienne compte de la réalité du terrain. Il s'agit dès lors de s'intéresser également à la demande en mobilité et non seulement à parler de l'offre. Le but visé doit être avant tout une réponse aux besoins et désirs de la plus grande partie de la population. Finalement, le but de l'étude ne peut être celui de simplement satisfaire les députés. Elle doit aboutir à des éléments de vision concrets, c'est-à-dire avec du réalisme et en fixant des priorités. Quand on sait qu'on vient d'achever la H189 à Bulle, quand on sait que le grand chantier de la Poya est en cours, que d'autres chantiers justement comme le RER, comme la route Romont-Vaulruz, comme celle de Marly-autoroute etc. sont en projet, il faudra bien fixer les priorités, on ne pourra pas tout faire. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le titre du postulat Menoud-Romanens demande d'étudier l'avenir

¹ Déposé et développé le 18 juin 2010, BGC p. 1060; réponse du Conseil d'Etat le 2 novembre 2010, BGC p. 2394.

des transports publics du sud du canton. Le groupe de l'Union démocratique du centre prendra en considération à l'unanimité ce postulat, mais nous demandons un rapport sur la vision du Conseil d'Etat, de l'offre en transports publics dans tout le canton. A titre personnel, je suis un peu surpris de la réponse du Conseil d'Etat qui dit que le train par rapport au bus présente de meilleurs résultats en termes de sécurité, de ponctualité et de confort pour les passagers. Moi qui habite à 3 kilomètres de la gare de Sâles, là où le RER passera mais ne s'arrêtera plus, je prends cette phrase comme un dénigrement envers les usagers qui prennent actuellement le train omnibus dans les gares entre Bulle et Romont, car désormais ils se déplaceront en bus avec moins de sécurité, moins de ponctualité et moins de confort.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais juste partager avec vous une inquiétude que je ne vois pas reflétée dans les deux postulats qui ont été présentés. A l'heure de la mise en place de réseaux de transports publics, il est sûr que chacun y va de sa demande. Il faudrait que le réseau passe devant chez chacun et on fait des propositions du genre plus de la même chose, plus de réseaux pour ces régions-ci et ces régions-là. Or, j'aimerais quand même qu'on se rende compte que le canton de Fribourg a une particularité entre autres, c'est d'avoir des régions à faible densité et des régions à population dispersée. C'est un fait qui ne va pas changer demain, ça va rester comme cela encore pendant longtemps. Donc ma question est, pour ces régions-là, est-ce qu'on ne doit pas, au lieu de faire plus de la même chose, penser à plus de solutions innovantes et nouvelles? Vous savez peut-être que dans la Broye par exemple, il y a une solution de type Publicar qui est valable seulement dans la Broye vaudoise et non fribourgeoise. Cela conduit à des paradoxes du genre on voyage avec ce transport-là jusqu'à la gare de Romont, là le transport vous laisse parce qu'il vient du canton de Vaud et il n'a pas le droit de vous monter jusqu'au cœur de la ville, jusqu'au sommet de la colline. Ces solutions-là existent dans d'autres régions, dans le Jura vaudois par exemple et je trouverais important que le canton s'occupe aussi de ces modes de transports publics qui sont basés sur le partage, individuel ou collectif peu importe, mais qui permettent en fait d'imaginer d'autres solutions de transports collectifs pour ces régions-là.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup pour vos interventions et pour votre soutien à ce postulat. J'aimerais dire que le RER fribourgeois est quand même une mesure très importante dans la mise en place de cette épine dorsale des transports publics, mais il faut aussi pouvoir avoir une meilleure desserte des régions un peu plus éloignées pour vraiment pouvoir amener les utilisateurs des transports publics aux différentes gares. Il a été fait mention de cette étude globale et comme je l'ai dit avant, on doit vraiment faire une étude globale et avoir une vue d'ensemble. Mais j'aimerais quand même dire que dans ce contexte-là, on se concentrera en premier lieu sur les transports publics, on ne peut

pas aller trop large. Le Conseil d'Etat a décidé de faire en sorte de créer un service de la mobilité à partir de 2012 au sein de la DAEC, où il y aura vraiment la possibilité de réaliser ces synergies entre les routes et les transports publics. Encore une dernière remarque, pour ce qui concerne l'idée de M. Thévoz, qui a à 100% raison, nous voulons aussi intégrer des solutions comme par exemple le Publicar ou d'autres solutions innovantes dans ces réflexions dont on pourra discuter au début de l'année prochaine. Je vous prie de bien accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 50 voix contre 6. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 50.*

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thürlér (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de M^{me} Anne Colliard

Bulletins distribués: 83; rentrés: 80; blancs: 10; nul: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu M. Fabien Gasser par 70 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de M. Jean-Frédéric Schmutz

Bulletins distribués: 82; rentrés: 78; blancs: 6; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.